



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de la demande : 2014-1459
Demande : Conversion de demande limitée ou temporaire pour remplir les conditions en vue d'une homologation complète du produit
Produit : Appâts Slug & Snail Bait II de Safer
Numéro d'homologation : 28774
Matières actives (m.a.) : Acide éthylènediaminetétracétique de sodium ferrique
Numéro de document de l'ARLA : 2521035

Objet de la demande

La présente demande vise à présenter les résultats d'une étude sur la stabilité à l'entreposage et sur les caractéristiques de corrosion du produit après un an, afin de satisfaire aux conditions d'une homologation complète.

Évaluation des propriétés chimiques

Les appâts pour limaces et escargots Slug & Snail Bait II de Safer se présentent sous la forme de pastilles contenant de l'acide éthylènediaminetétracétique (EDTA) de sodium ferrique à 6,0 %. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 0,76 g/cm³ et un pH de 6,63. Les exigences en matière de données chimiques ont été respectées pour ce produit.

Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation sanitaire, évaluation environnementale ni évaluation de la valeur ne sont requises aux fins de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé son évaluation des renseignements fournis et elle les juge suffisants pour remplir les conditions en vue d'une homologation complète de la préparation commerciale Slug & Snail Bait II de Safer.

References

PMRA Document Number	Reference
2419814	2014, Determination of Accelerated Storage Stability and Corrosion

Characteristics for Slug and Snail Killer. DACO: 3.5.10, 3.5.14

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.